

GLOSSAIRE

Acteur :

Celui qui, par ses comportements et par ses décisions, agit sur l'espace (individu, ménage, association, entreprise, collectivité territoriale, Etat...) et produit ainsi, en fonction de ses intérêts et de ses moyens un territoire.

Agence Régionale de Santé (ARS) :

C'est un établissement public administratif de l'État français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans la région. A ce titre, elle a un rôle de protection de la ressource hydrique et de la qualité de l'eau d'alimentation humaine.

Agglomération :

Aire urbaine constituée par un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, une ville-centre, et par les communes de sa banlieue et certaines communes rurales de sa périphérie.

Aménagement du territoire :

Les sociétés humaines aménagent l'espace dans lequel elles vivent, produisent, échangent et s'organisent. L'aménagement du territoire désigne aujourd'hui l'action publique qui s'efforce d'orienter la répartition des populations, leurs activités, leurs équipements dans un espace donné et en tenant compte de choix politiques globaux.

Appel d'offres :

Un appel d'offres est une procédure par laquelle un acheteur potentiel demande à différentes entreprises de faire une proposition commerciale chiffrée en réponse à la formulation détaillée (cahier des charges) de son besoin (produit ou service).

Association de protection de la nature (APN) :

Ce sont des associations à but non lucratif (loi 1901) dont le but est la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et l'éducation à l'écologie.

Attractivité :

Capacité à attirer dans une direction, vers un lieu (une ville par exemple) ou vers une aire (une région par exemple). Cette attractivité peut concerner les populations, les activités, les entreprises, les investisseurs, etc.

Bâtiments et Travaux Publics (BTP) :

Ce secteur économique regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non, et des infrastructures telles que les routes, les voies de chemin de fer, les canalisations... Il est l'un des principaux secteurs d'activité économique.

Biodiversité :

La biodiversité renvoie à la diversité des êtres vivants, animaux ou végétaux, sur un territoire donné qui en constitue l'habitat, au sens écologique du terme. La biodiversité est généralement exprimée par le nombre d'espèces (ou de communautés) d'êtres vivants par unité de surface.

Bretelles :

Voie d'accès à la voie principale dans le domaine des transports routiers ou ferroviaires.

Cadastre :

Le cadastre est un document administratif où sont répertoriées et délimitées les parcelles appropriées, où sont enregistrées les identités de leurs propriétaires.

Centre d'impulsion :

Espace moteur de l'économie, de la politique et de la culture. Ville ou région où les pouvoirs de décision sont très concentrés (sièges sociaux d'entreprises, institutions politiques, grands équipements culturels...).

Cercle vertueux :

Ensemble de causes à effets qui améliore le système entier. C'est le contraire d'un cercle vicieux.

Collectivité territoriale :

Structure administrative, distincte de l'Etat et de niveau inférieur, qui prend en charge les intérêts de la population d'un territoire précis : communes, départements, régions...

Communauté urbaine :

C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création un ensemble de plus de 500 000 habitants (depuis 1999) d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre. C'est la forme la plus achevée de la coopération intercommunale.

Compétitivité :

C'est normalement un terme d'économie qui s'applique aux entreprises et désigne leur efficacité sur un marché, face aux entreprises concurrentes. Dans le cadre de la géographie actuelle où la connexion des différents espaces est renforcée, la notion s'est élargie et s'applique désormais également aux territoires. Aménager ceux-ci revient désormais à investir dans l'éducation et la formation, dans l'innovation et la recherche, dans les technologies de l'information et de la communication, afin de renforcer leurs capacités à faire face à une compétition qui se fait avec d'autres territoires à des échelles élargies, nationales, européennes voire mondiales.

Concession :

Contrat entre un Etat ou une administration publique et une personne ou une entreprise privée par lequel le, ou la, premier(e) autorise la seconde, moyennant une rémunération, à occuper ou exploiter un domaine public, à remplir une mission ou à effectuer un ouvrage.

Conseil général :

C'est l'assemblée élue qui s'occupe d'un département. Son président est le chef de l'administration départementale. Il est prévu qu'en 2015 les conseils généraux soient remplacés par les conseils départementaux.

Conseil régional :

C'est l'assemblée élue qui règle les affaires d'une région. Son président est le chef de l'administration régionale.

Coteau calcaire :

C'est un habitat naturel menacé à l'échelle européenne qui est composé de pelouses riches en espèces floristiques rares poussant à flanc de coteau sur des sols calcaires très secs.

Croissance :

La croissance économique est l'augmentation de la production de richesses, biens et services, dans un territoire.

Cynégétique :

Qui a un rapport avec la chasse.

Décentralisation :

Réduction de la concentration des activités dans un seul pôle, une seule agglomération. Pour la France, il s'agit avant tout de Paris et de la région Ile-de-France. En France, la décentralisation consiste en la délégation des compétences et des pouvoirs à des collectivités territoriales.

Désenclavement :

L'enclavement caractérise un territoire isolé du fait de sa position en angle mort, éloigné des grands centres et à l'écart des grands axes de communication. Le désenclavement consiste à construire des infrastructures de transport afin d'insérer de tels territoires dans les réseaux existants pour les sortir de leur isolement.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL):

C'est un service déconcentré du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires dans la région.

Directive européenne :

C'est un acte juridique de l'Union européenne qui donne des objectifs à atteindre par les pays membres, avec un délai. Ce délai permet aux gouvernements nationaux de s'adapter à la nouvelle réglementation en transposant cette directive dans leur droit national.

Effet-tunnel :

C'est la situation dans laquelle se trouvent des territoires traversés par un axe de transport rapide mais qui ne peuvent pas y accéder. Les espaces situés autour des accès à cet axe de transport se développent rapidement, alors que les espaces traversés mais éloignés de ces points d'accès se retrouvent peu à peu isolés et marginalisés, tout en subissant les nuisances liées aux transports en question.

Espèce menacée :

C'est une espèce animale ou végétale en danger, c'est-à-dire une espèce sauvage, qui, de façon imminente, risque de disparaître de la région, du pays ou de la planète.

Estacade :

Comme un pont ou un viaduc, une estacade permet le franchissement en hauteur d'un obstacle. Elle se caractérise par un nombre plus important de pieds de soutènements qui en assurent la stabilité dans des configurations topologiques particulières. Les estacades servent pour des franchissements de zones urbaines ou de zones de marais.

Expropriation :

C'est une procédure permettant à l'Etat de porter atteinte au droit de propriété privée et d'obtenir ainsi la cession forcée d'un bien (maison, terrain...) en vue de la réalisation d'un objectif d'utilité publique moyennant le paiement d'une indemnité.

Firme transnationale (FTN) ou multinationale (FMN) :

C'est une entreprise, le plus souvent de grande taille, qui a un siège social dans son pays d'origine et qui a implanté à l'étranger des filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle mondiale.

Habitat naturel :

C'est un ensemble d'éléments du paysage qui constituent le milieu offrant les ressources suffisantes pour permettre à une population d'une espèce animale ou végétale de vivre et de se reproduire normalement.

Infrastructures :

Ensemble des voies de communication et de transport, matériels ou immatériels, et des installations terminales telles que les aéroports, les ports, les gares. Elles organisent, structurent et irriguent l'espace.

Institut National de Recherches d'Archéologie Préventive (INRAP) :

C'est un établissement public à caractère administratif de recherche français. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères chargés de la Culture et de la Recherche et a pour mission de réaliser les opérations d'archéologie préventive (opérations de diagnostics comme de fouilles) avant tout grand chantier.

Intégration :

Processus visant à s'insérer dans les échanges quels qu'ils soient à l'échelle d'une région, d'un Etat ou du monde.

Interconnexion :

Connexion entre plusieurs réseaux. L'interconnexion entre les différents réseaux ferroviaires nationaux, ou entre les systèmes à grande vitesse et les autres, doit être étudiée pour garantir l'interopérabilité.

Investissements directs à l'étranger (IDE) :

Ce sont les investissements réalisés par une entreprise en direction d'une entreprise étrangère. Ces investissements peuvent avoir pour objectif la prise de contrôle de la gestion d'une société aussi bien que la création ou le développement d'une filiale basée à l'international.

Investisseurs institutionnels :

Egalement appelés grands investisseurs, ce sont des organismes collecteurs de l'épargne qui placent leurs fonds sur les marchés ou participent au capital de sociétés nouvellement créées. Il s'agit principalement de sociétés d'investissement, de fonds de pension, de grandes banques ou de sociétés d'assurance.

Marge :

Espace à l'écart. Voir "*Périphérie*".

Merlon acoustique :

Ouvrage technique composé d'une butte de terre, utilisé pour lutter contre le bruit.

Mesure compensatoire :

C'est une mesure qui vise à compenser ou contrebalancer les effets négatifs pour l'environnement, ou créateurs de nuisances pour l'homme, d'un projet (urbanisme, infrastructures, industrie, etc.), quand on a échoué à supprimer ou atténuer les impacts négatifs de ce projet. Il peut s'agir de travaux de restauration de milieux ou d'espèce, d'opérations de gestion, de formation ou sensibilisation des usagers, d'opérations de protection...

Métropole :

Aire urbaine concentrant des fonctions de direction et de commandement sur d'autres territoires (son aire d'influence) et possédant une attractivité importante sur les populations et les activités. Les métropoles peuvent être régionales, nationales ou internationales.

Métropolisation :

Phénomène de concentration des fonctions de commandement, des richesses et de la population dans les grandes villes, dans les métropoles. Ce phénomène se nourrit lui-même. Une métropole qui gagne de nouvelles fonctions de commandement, qui s'enrichit attire les populations, de nouvelles activités, ce qui renforce ainsi son influence et son attractivité.

Milieu :

Ce terme renvoie ici à "milieu naturel" qui désigne l'ensemble des conditions naturelles dans un écosystème donné : milieu forestier, littoral, marin, rural, etc.

Mondialisation :

Processus (socio-économique, culturel, technologique, etc.) facilitant la mise en relation des sociétés du monde entier. La mondialisation est un processus continu d'intensification et de fluidification des échanges, porté par l'essor des transports et des mobilités (populations, entreprises, etc.) et accéléré depuis les années 1970 par les progrès des techniques de communication et de circulation de l'information.

Monument classé :

Construction préservée par l'Etat, car elle présente un réel intérêt dans le domaine de l'art, de l'architecture ou de l'histoire. Ainsi, elle ne peut être menacée de destruction et est au contraire entretenue.

Natura 2000 :

C'est un réseau écologique de zones spéciales protégées destiné avant tout à préserver l'habitat naturel d'espèces animales et végétales menacées dans l'Union européenne et recensées dans les directives "*oiseaux*" de 1979 et "*habitats*" de 1992. Le classement en zone Natura 2000 n'interdit pas forcément la poursuite d'activités économiques ou de loisirs dans les territoires concernés pour peu que celles-ci soient compatibles avec leur protection.

Naturaliste :

Un naturaliste est un expert, un scientifique ou un amateur éclairé qui pratique les sciences naturelles notamment la botanique, la zoologie, la minéralogie. L'adjectif naturaliste peut qualifier une personne ou un groupe (une association ou une société savante par exemple).

Naturalité :

C'est le caractère sauvage d'un paysage ou d'un milieu naturel semblant exempts d'intervention humaine. En France, cela relève souvent de l'illusion tellement tous les milieux ont été, à un moment ou à un autre, transformés par l'homme.

Parcelle :

C'est une pièce de terrain, d'un champ.

Parc naturel régional (PNR) :

Territoires protégés et habités, majoritairement situés dans des zones fragiles à haute valeur environnementale. Ils ont une double vocation : la protection et le développement économique "durable". Ce sont des territoires de projet et d'aménagement beaucoup plus que de protection (à l'inverse des Parcs nationaux).

Partenariat public-privé :

C'est un mode de financement par lequel l'Etat, fait appel à des entreprises privées pour financer, construire et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. En contrepartie, l'Etat concède l'exploitation commerciale du service en question.

Patrimoine :

C'est l'ensemble des biens matériels ou immatériels communs à tous et qui doivent être transmis aux générations futures du fait de leur valeur. Le patrimoine culturel concerne les monuments et les sites avec des valeurs historiques, esthétiques et archéologiques. Le patrimoine naturel concerne les formations biologiques et géologiques remarquables, les habitats d'espèces animales et végétales menacées et les aires d'une valeur exceptionnelle du point de vue de l'environnement et du paysage.

Périphérie :

Cela correspond aux espaces extérieurs à un centre-ville, la banlieue et les espaces périurbains. Ce terme désigne aussi l'ensemble des espaces dominés par un espace plus puissant (le centre). Voir "*Centre d'impulsion*".

Périmètre de protection :

C'est un espace délimité afin de sauvegarder et protéger l'accès à un espace qui présente un intérêt patrimonial, une dangerosité certaine ou bien qui constitue une ressource indispensable à l'intérêt général tel qu'une zone de captage pour l'alimentation en eau potable des populations par exemple.

Petite et Moyenne Entreprise (PME) :

En France, entreprise employant entre 11 et 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros.

Pôle :

Centre de production ou d'organisation de la production ayant des effets d'attraction et d'entraînement sur les espaces qui l'entourent.

Prairie alluviale :

C'est une prairie humide de plaine, régulièrement inondée, présente à proximité d'un cours d'eau. Plusieurs habitats naturels peuvent s'y rencontrer. Elle peut être régulièrement fauchée ou pas, et peut être parsemée de buissons d'arbres qui supportent la forte présence de l'eau, comme des saules ou des frênes par exemple.

Préfet :

C'est un haut fonctionnaire exerçant généralement des fonctions importantes dans les administrations de l'État à l'échelon territorial. Un préfet représente l'Etat dans un département et/ou dans une région et y orchestre les politiques publiques.

Remembrement :

C'est une opération d'aménagement foncier qui vise à regrouper les parcelles dispersées des exploitations agricoles, à faire disparaître les gênes, obstacles à la mécanisation (bosquets, haies par exemple), à repenser les voies de desserte, etc. Dans les régions de bocage, les paysages ruraux sont profondément transformés par les opérations de remembrement.

Rentabilité :

C'est le rapport entre un revenu obtenu ou prévu et les ressources employées pour l'obtenir. La notion s'applique notamment aux entreprises mais aussi à tout autre investissement.

Ripisylve :

Formations végétales (forêts, haies, bosquets...) qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre. Elles sont constituées de peuplements particuliers en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues.

Riverain :

C'est une personne possédant des propriétés et/ou résidant à proximité d'un lieu, sur les rives d'un cours d'eau, ou près d'un domaine ou d'une construction, ou le long d'une voie de communication.

Sous-traitance :

Personne ou entreprise chargée d'exécuter un travail pour le compte d'un entrepreneur ou d'une entreprise principal(e).

Syndrome "NIMBY" :

En anglais "*Not In My Back Yard*". Pouvant être traduit par "pas dans mon arrière-cour" ou "pas dans mon jardin" ou "surtout pas chez moi". Le syndrome NIMBY désigne l'attitude fréquente qui consiste à approuver un projet pourvu qu'il se fasse ailleurs.

Territoire :

Partie de la surface terrestre, appropriée par une communauté humaine, et administrée par une structure politique. Un territoire est le produit de l'histoire.

Tortillard :

Petit train qui fait de nombreux détours pour desservir un grand nombre de petites localités.

Très Petite Entreprise (TPE) :

En France, entreprise de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros.

Ville-dortoir :

C'est une ville dont le principal but est de regrouper des logements. Au lieu d'avoir une activité dans cette ville, la majorité des habitants sont souvent employés dans une importante métropole voisine. En milieu rural, les villages-dortoirs sont très faiblement équipés en services et commerces.

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

Espaces institués en 1982 dans la perspective d'un recensement général des richesses naturelles du territoire français. L'inventaire est réalisé à l'échelle régionale. Les ZNIEFF sont entièrement cartographiées. Si elles n'ont pas de valeur juridique propre, elles sont, la plupart du temps, prises en compte dans les projets d'aménagement du territoire.